



L'école **BPJEPS SPORT AUTOMOBILE** en Rhône-Alpes

FICHE D'INSCRIPTION SESSION 2024-2025

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF

MENTION SPORT AUTOMOBILE 4UC

Mention (cocher la mention choisie)

Karting ou **Perfectionnement du pilotage**

Informations ci-dessous à compléter dans leur intégralité

État civil

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance (ville) :

Département de naissance (nom + n°) :

N° sécurité sociale :

Nationalité :

Sexe : F H

Adresse permanente :

Code postal :

Ville :

Portable :

Courriel (en majuscule) :

Situation Professionnelle

Statut : Salarié Étudiant Autre :

Profession :

Demandeur d'emploi : oui non

Si oui, n° DE pôle emploi :

Reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) : oui non

Financement prévisionnel

(Attention les dossiers devront être initié avant le début de la formation)

Personnel

Pôle emploi

Conseil régional

Employeur/OPCO

Autre :



TESTS D'ENTRÉES EN FORMATION

Passage des TEP et Positionnement obligatoires pour valider l'entrée en formation

- OPTION - JOURNEE DE PREPARATION aux TEP (Tests d'Exigences Préalables) 2 jours**
Lundi 26 et Mardi 27 Aout 2024 - 700€ TTC

Le niveau de pilotage requis pour réussir les tests d'exigence préalable (T.E.P) est précisé sur l'arrêté du 21/07/2021. Le stage de préparation aux T.E.P permet de se préparer techniquement et mentalement, afin de réaliser sans difficultés les exigences sportives demandées pour l'entrée en formation. Pour rappel, l'entrée en formation est conditionnée par la réussite des TEP

Ce stage de préparation aura lieu de 9h00 à 17h00.

Le prix du stage est de 700 € TTC pour les 2 journées, repas du midi compris

- TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)**
Mercredi 28 Aout 2024 – journée obligatoire pour entrer en formation - 450€ TTC

- EPREUVES DE POSITIONNEMENT (Tests techniques, Tests écrits, Entretien)**
Judi 29 Aout 2024 – Journée obligatoire pour entrer en formation - 450€ TTC

Le règlement des TEP – Positionnement et de la journée de préparation devront être réglés impérativement le 29/08/2024

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et sollicite mon inscription au **BPJEPS Sport Automobile**, organisé par le centre de formation BPJEPS ACTUA ORGANISATION du 01/10/2024 au 30/07/2025.

Fait à
Le :

Signature du candidat :

Dossier d'inscription complet à envoyer à :

ACTUA ECOLE BPJEPS - Chemin de fournée - 69720 St Laurent de mure
Ou bien par mail à l'adresse : m.barranco@actua-organisation.fr

Accompagné d'un règlement d'un montant de 100€ correspondant aux frais d'inscriptions, règlement possible par chèque à l'ordre d'ACTUA ou bien par virement IBAN FR76 3000 4004 6800 0241 6805 458



Pièces à fournir IMPÉRATIVEMENT pour la validation de votre dossier d'inscription

- La présente fiche d'inscription,
- Copie de l'attestation de formation aux Premiers Secours SST ou PSC 1,
- Copies des diplômes BPJEPS pour les dispenses éventuelles,
- Une copie du certificat à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats français de moins de 25 ans,
- Une copie recto/verso de votre carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- Une photo d'identité collée dans le cadre en haut à droite
- Une copie recto/verso de votre permis de conduire
- Un certificat médical original de – 3mois (à la date de passage des TEP) de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport automobile. (Modèle original ci-joint à faire remplir par votre médecin traitant)
- Une attestation d'assurance individuelle en responsabilité civile en cours de validité
- Attestation de protection sociale.



CERTIFICAT MÉDICAL

*Exigé pour tout(e) candidat(e) au Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et des Sports*

Je soussigné(e) :

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour,

Mme - Mlle - M.* :

Et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente aucune contre-indication à la pratique et

L'encadrement du sport automobile pour la(les) mention(s) suivantes :

Karting*

Perfectionnement du pilotage*

Fait à :

Le :

Signatures et cachet obligatoire :

*Rayer la mention inutile